

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} mars 2023**

Régulièrement convoqué le 23 février 2023, le conseil municipal s'est réuni le 1^{er} mars 2023 à 20h00, sous la présidence du maire, Cédric GRANDPERRET.

Présents : Alain BAMET, Jean-François SANVERT, Julie JUGNET, Jean-Charles CLAUDEL, Antoine BELICARD, Joëlle DAILLY, Vincent JACQUET, Sébastien PRADES.

Absent et excusé :

Mme Julie JUGNET est nommée secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la dernière réunion en date du 1^{er} février 2023 a été approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

1) Retrait délibération « Autorisation dépenses investissement budget communal 2023 »

Le Maire rappelle que le conseil municipal a délibéré, le 1^{er} février 2023, sur l'ouverture des crédits d'investissement avant le vote du budget communal 2023.

Suite à l'envoi de la délibération aux Services de Gestion Comptable de Mâcon, ceux-ci nous informent que cette délibération est irrégulière car les montants sont erronés dans la répartition des crédits ouverts par chapitre budgétaire 20 et 21.

Le conseil municipal, après en avoir entendu l'exposé, procède donc au retrait immédiat de cette délibération et en avise immédiatement la Préfecture de Saône et Loire, ainsi que SCG de Mâcon.

2) Délibération « Autorisation dépenses investissement budget communal – année 2023 »

Le conseil municipal, après en avoir entendu l'exposé du Maire et au vue de l'article L1612.21 du C.G.C.T., autorise le Maire à payer des dépenses d'investissement à hauteur de 25% des crédits inscrits au budget communal 2023.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal a décidé, à l'unanimité, d'affecter ces crédits au budget communal répartis sur les chapitres suivants :

- Chapitre 20 : 3 750€
- Chapitre 21 : 37 500€

Le Maire pourra mandater des dépenses d'investissement avant le vote du budget de l'exercice 2023.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h15.